International Olympic Committee

AMENDEMENTS À LA CHARTE OLYMPIQUE

La version actuelle de la Charte olympique avec marques de révision

1. Amendement à la Règle 16.3.3.2.2

Règle 16 3.3.2 Report de la limite d'âge

3.3.2.2 Il ne pourra y avoir à aucun moment plus de ~~cinq~~ dix membres du CIO au bénéfice d'un report de la limite d'âge.

2. Amendement au Texte d'application de la Règle 16.3

Texte d'application de la Règle 16.3 Registre des membres

3. La commission exécutive du CIO tient à jour un registre de tous les membres du CIO, président d'honneur, membres honoraires et membres d'honneur. Les membres suspendus, s'il y en a, sont listés séparément. Le registre précise l'origine de la candidature de chaque membre et indique si la candidature du membre a été soumise au titre d'athlète actif ou est liée à une autre fonction, ou a été soumise au titre d'individu indépendant.

3. Amendement à la Règle 18.3

Règle 18 La Session

3 Le quorum requis pour une Session est égal à la moitié du nombre total des membres du CIO avec droit de vote plus un. Les décisions de la Session sont prises à la majorité des votes émis; cependant, une majorité des deux tiers des votes émis est requise pour toute modification des principes fondamentaux de l'Olympisme ou des Règles de la Charte olympique, ou pour d'autres cas prévus par la Charte Olympique.

4. Motif de la proposition d'amendement au Texte d'application de la Règle 45.1.3.1

Texte d'application de la Règle45

1.3 Les sports qui peuvent être inclus au programme des sports des Jeux de l'Olympiade sont:

1.3.1 Les sports figurant actuellement au programme et régis par les FI suivantes:

– World Aquatics (AQUA);
– World Athletics;
– World Rowing (FISA);
– Fédération mondiale de badminton (BWF);
– Fédération Internationale de Basketball (FIBA);
~~– Association Internationale de Boxe (AIBA);~~
– Fédération internationale de canoë (ICF);
– Union Cycliste Internationale (UCI);
– Fédération Équestre Internationale (FEI);
– Fédération Internationale d'Escrime (FIE);
– Fédération Internationale de Football Association (FIFA);
– Fédération internationale de golf (IGF);
– Fédération Internationale de Gymnastique (FIG);
– Fédération internationale d'haltérophilie (IWF);
– Fédération internationale de handball (IHF);
– Fédération Internationale de Hockey (FIH);
– Fédération internationale de judo (IJF);
– United World Wrestling (UWW);
~~– Fédération Internationale de Natation (FINA);~~
– Union Internationale de Pentathlon Moderne (UIPM);
– World Rugby;
– Fédération mondiale de taekwondo (WT);
– Fédération internationale de tennis (ITF);
– Fédération internationale de tennis de table (ITTF);
– Fédération internationale de tir sportif (ISSF);
– Fédération mondiale de tir à l'arc (WA);
– Fédération internationale de triathlon (TRI);
– World Sailing (WS);
– Fédération Internationale de Volleyball (FIVB

5. Amendement à la Règle 54

Règle 54 Utilisation de la flamme olympique

1 Le COJO est responsable de l'acheminement de la flamme olympique vers le lieu de la cérémonie d'ouverture ~~stade olympique~~. Toutes les dispositions relatives à un quelconque relais de la flamme olympique et à toute utilisation de celle-ci doivent être prises dans le respect du Guide du protocole du CIO et des autres conditions en matière de protocole figurant dans le Contrat hôte olympique.